

## **RENSEIGNEMENTS REQUIS**

1 Le distributeur est tenu de soumettre à la Régie un rapport annuel tel que  
2 spécifié à l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

3 La présentation du rapport annuel évolue chaque année. En outre, les diverses  
4 décisions rendues par la Régie subséquemment à l'entrée en vigueur de la Loi  
5 sont venues préciser les renseignements requis dans le rapport annuel et  
6 enrichir son contenu.

7 Le rapport annuel 2003 regroupe ainsi les informations requises en vertu des  
8 décisions D-2002-175, paragraphe 2, D-2003-93, paragraphe 5.1.5 et D-2004-  
9 47, paragraphe 7.2.

10 Le tableau 1 qui suit présente la liste des renseignements requis spécifiques au  
11 Distributeur et d'autres portant sur Hydro-Québec dans son ensemble, de même  
12 que la référence aux pièces afférentes.

1

<b>TABLEAU 1 LISTE DES RENSEIGNEMENTS REQUIS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE</b>		
<b>Demande Régie</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Conciliation du paragraphe 3 de l'article 75 avec les données vérifiées d'Hydro-Québec	HQD-2, Document 1
D-2003-93	État des résultats de l'activité réglementée	HQD-2, Document 1
D-2002-175	Organigramme corporatif Hydro-Québec incluant filiales et affiliés	HQD-2, Document 2
D-2002-175	Organigramme d'Hydro-Québec Distribution	HQD-2, Document 2
D-2002-175	Répartition des ventes en GWh et en M\$ par catégories de tarifs et nombre d'abonnés (historique sur dix ans)	HQD-2, Document 3
D-2002-175	Répartition des ventes en GWh et en M\$ par catégories de clientèles (industriel, général, résidentiel, etc.) et nombre d'abonnés (historique sur dix ans)	HQD-2, Document 3
D-2002-175	Revenus unitaires moyens par tarif	HQD-2, Document 3
D-2002-175	Évolution de la consommation d'électricité par tarif (historique sur dix ans)	HQD-2, Document 3
D-2002-175	Indice de satisfaction de la clientèle (D, G et M regroupés, et L)	HQD-2, Document 4
D-2002-175	Fiabilité du service électrique (indice de continuité)	HQD-2, Document 4
D-2002-175	Qualité du service : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccordements réalisés dans les délais</li> <li>• Taux de relève de compteurs</li> <li>• Coefficient de service téléphonique (résidentiel et commercial)</li> </ul>	HQD-2, Document 4
D-2002-175	Sécurité du public	HQD-2, Document 4

1

<b>TABLEAU 1 (suite)</b>		
<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS REQUIS EN VERTU DE L'ARTICLE 75 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE</b>		
<b>Demande Régie</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension	HQD-2, Document 5
D-2002-175	Évolution annuelle de l'effectif moyen	HQD-2, Document 6
D-2002-175	Détail des sources d'approvisionnement et des formes d'énergie du Distributeur en TWh, réparti entre énergie patrimoniale et autre	HQD-2, Document 7
D-2002-175	Bilan réel offre-demande en puissance lors de la dernière pointe	HQD-2, Document 7
D-2002-175	Taux de pertes de distribution	HQD-2, Document 7
D-2002-175	Liste des programmes commerciaux	HQD-2, Document 8
D-2002-175	Bilan des plaintes	HQD-2, Document 9
D-2003-93	Base de tarification détaillée réelle	HQD-2, Document 10
D-2003-93	Évolution de la base de tarification (additions et comparaison des moyennes et des soldes d'ouverture, évolution des frais reportés et calcul du fonds de roulement réglementaire)	HQD-2, Document 11
D-2003-93	Taux de financement réel de la dette (13 soldes mensuels et méthode)	HQD-2, Document 12
D-2004-47	Taux de capitalisation – Hydro-Québec	HQD-2, Document 13
D-2003-93	Rendement réel sur l'avoir propre	HQD-2, Document 14
D-2003-93	Taux de rendement réel sur la base de tarification	HQD-2, Document 15
D-2002-175	Publications d'Hydro-Québec	HQD-3, Document 1

2